



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Ordre du jour

- | | |
|--|-----|
| * Introduction | 10' |
| * Actualités de qualité de l'air (ZFE & directive européenne 2030) | 10' |
| * Étude chauffage au bois de Rennes Métropole | 30' |
| * Bilan à mi parcours du 3eme PPA | 20' |
| * Perspectives 2025 | 10' |
| * Échanges et Conclusion | 10' |

Introduction

Première actualité



ZFE-m

Comité de Suivi – PPA

18 décembre 2024



Calendrier et nombre de véhicules impactés ?

*Evaluation
réglementaire à 3 ans*

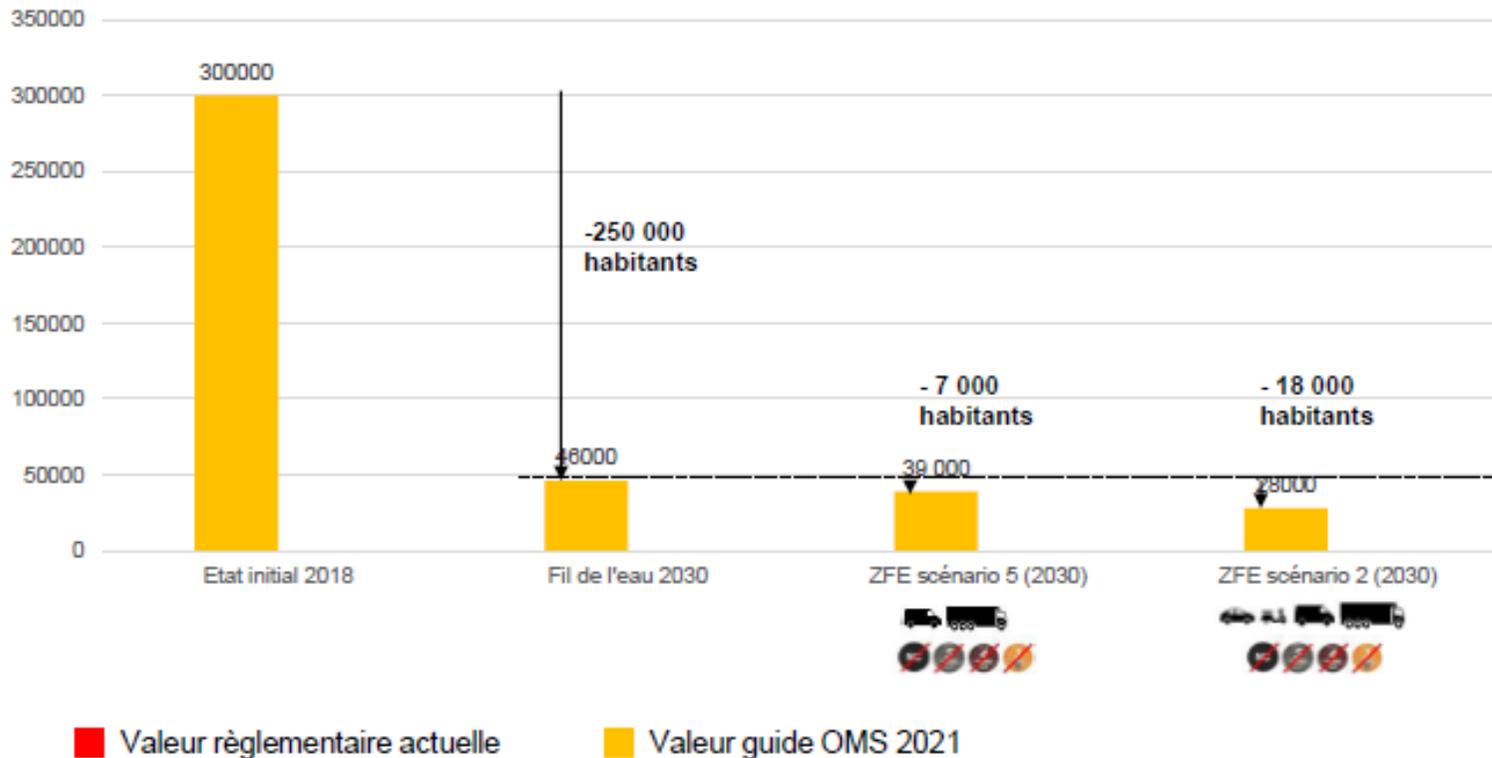
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
% de véhicules de Rennes Métropole impactés par la ZFE	VUL : 1,5%* (662 véh.) PL : 1,8% (88 véh.)		VUL : 2,9% (954 véh.) PL : 4,4% (143 véh.)		VUL : 4,7% (1 483 véh.) PL : 4,7% (78 véh.)	VUL : 7,6% (2 083 véh.) PL : 5,6% (122 véh.)
% de véhicules de Rennes Métropole impactés par la ZFE	VP : 0,5% (1 342 véh.)		VP : 0,8% (1 420 véh.)		VP : 0,8% (1 940 véh.)	VP : 3,2% (7 920 véh.)

Source : Parc CITEPA 2022 prospectif 2025 - 2030

Impact des scénarios ZFE sur la qualité de l'air

Dioxyde d'azote – NO₂ : Impacts sur les populations exposées

Exposition des populations à des concentrations en NO₂ > aux valeurs de référence selon les différents scénarios étudiés (source : Air Breizh)





Dérogations

Dérogations permanentes nationales obligatoires

- **Véhicules d'intérêt général prioritaire** (tels que définis au 6.5 de l'article R.311-1 du Code de la route)
- **Véhicules d'intérêt général bénéficiant de facilités de passage** (tels que définis au 6.6 de l'article R. 311-1 du Code de la route)
- **Véhicules du ministère de la défense ;**
- Véhicules portant **une carte de stationnement pour personnes handicapées** ou **une carte « mobilité inclusion » portant la mention « stationnement »** prévues par les articles L.241-3 ou L.241-3-2 du code de l'action sociale et des familles.
- Temporairement, **véhicules des services publics de transport en commun.**

Dérogations locales complémentaires

Objectif : laisser un temps supplémentaire d'adaptation à certains véhicules / habitants

- **L'arrêté doit préciser :**
 - Les **motifs** de création de la dérogation
 - Techniques
 - Economiques
 - Sociaux
 - La **durée** de la dérogation : 3 ans, renouvelable
 - Les **documents justificatifs** à fournir
 - Le cas échéant, la procédure de **demande préalable** et d'obtention du justificatif
- **Attention à la lisibilité et aux capacités à instruire par les services de la Métropole**
- **154 expressions sur le sujet des dérogations dans la concertation préalable**

Dérogations locales proposées

- ✓ Une dérogation pour répondre aux besoins de déplacements ponctuels sous la forme d'un « Pass ZFE 24h » qui permet à tout véhicule de circuler dans la ZFE. Il peut être utilisé 52 fois par an au maximum pour un même véhicule ;
- ✓ Des dérogations prévues pour tenir compte des **difficultés techniques** : elles concernent les véhicules pour lesquels des alternatives sont difficiles à envisager (camions citernes, bétonnières, bennes, véhicules frigorifiques, convois exceptionnels, etc.) ;
- ✓ Soutien aux **activités solidaires** : une dérogation pour les véhicules des associations de sécurité civile ;
- ✓ Soutien à certaines **filières économiques** : une dérogation pour les commerçants ambulants non sédentaires ;
→ élargie aux véhicules des producteurs de denrées alimentaires (agriculteurs titulaires d'une attestation d'affiliation MSA) venant livrer leur production ou approvisionner des marchés à l'intérieur de la ZFE-m, afin de ne pas limiter le commerce local de denrées alimentaires nécessitant des véhicules adaptés
- ✓ Soutien aux **entreprises en difficulté** : une dérogation pour les entreprises en cessation de paiement ou en liquidation judiciaire → élargie aux plans de sauvegarde ;
- ✓ Des dérogations pour tenir compte de l'**incapacité à prendre les transports en commun** : travailleurs en horaires décalés, résidents du périmètre ZFE-m qui travaillent en dehors de la ZFE-m et ne peuvent pas utiliser un mode de transport en commun pour se rendre sur leur lieu de travail ;
- ✓ La prise en compte des **délais de livraison** d'un nouveau véhicule : elles s'adressent aux conducteurs qui peuvent justifier de l'achat de véhicules conformes avec des délais de livraison importants



Déploiement des panneaux ZFE

Déploiement en cours:

Des panneaux réglementaires (masqués) à démasquer dernière semaine de décembre

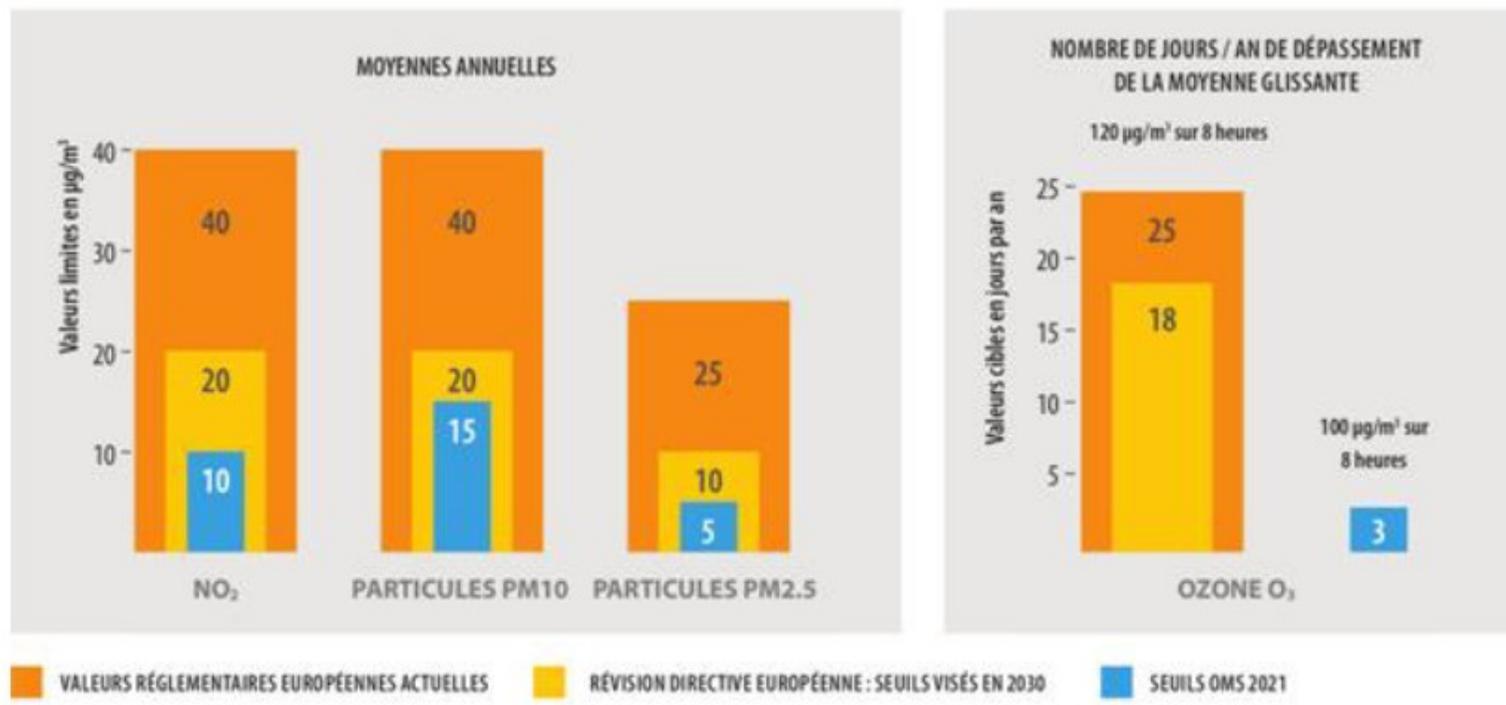


seconde actualité

Nouvelle Directive européenne 2030

Adoptée le 14 octobre 2024 → transposition en France avant le 11 décembre 2026

Respect des nouvelles valeurs limites en 2030 => palier pour atteindre l'objectif ZERO pollution en 2050 (Green Deal)



https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L_202402881

Plan chauffage au bois de Rennes Métropole

Le nouveau contexte

- sortie de la crise COVID : ses effets ont eu un impact conjoncturel mais non durable sur les polluants (ex : baisse du NO₂ car moins de circulation routière)
- Uniformisation de l'indice ATMO
- Intégration des PM_{2.5} dans le dispositif d'épisode de pollution
- Evolution des recommandations de l'OMS en 2021 et des normes réglementaires suite à la nouvelle directive européenne 2030

Polluant	Unité	Seuil référence OMS 2021	Seuil UE 2030	Seuil actuel
NO ₂	µg/m ³	10	20	40
PM ₁₀	µg/m ³	15	20	40
PM _{2,5}	µg/m ³	5	10	20

La gouvernance

5 comités de suivi

11 comités de pilotage

Le rôle des pilotes :

- valider les actions et dépenses
- suivre les résultats
- évaluer les écarts
- ajuster le programme

Budget 2023

→ DREAL et ARS : 81,5K€

→ Rennes Métropole : 130K€

Budget 2024

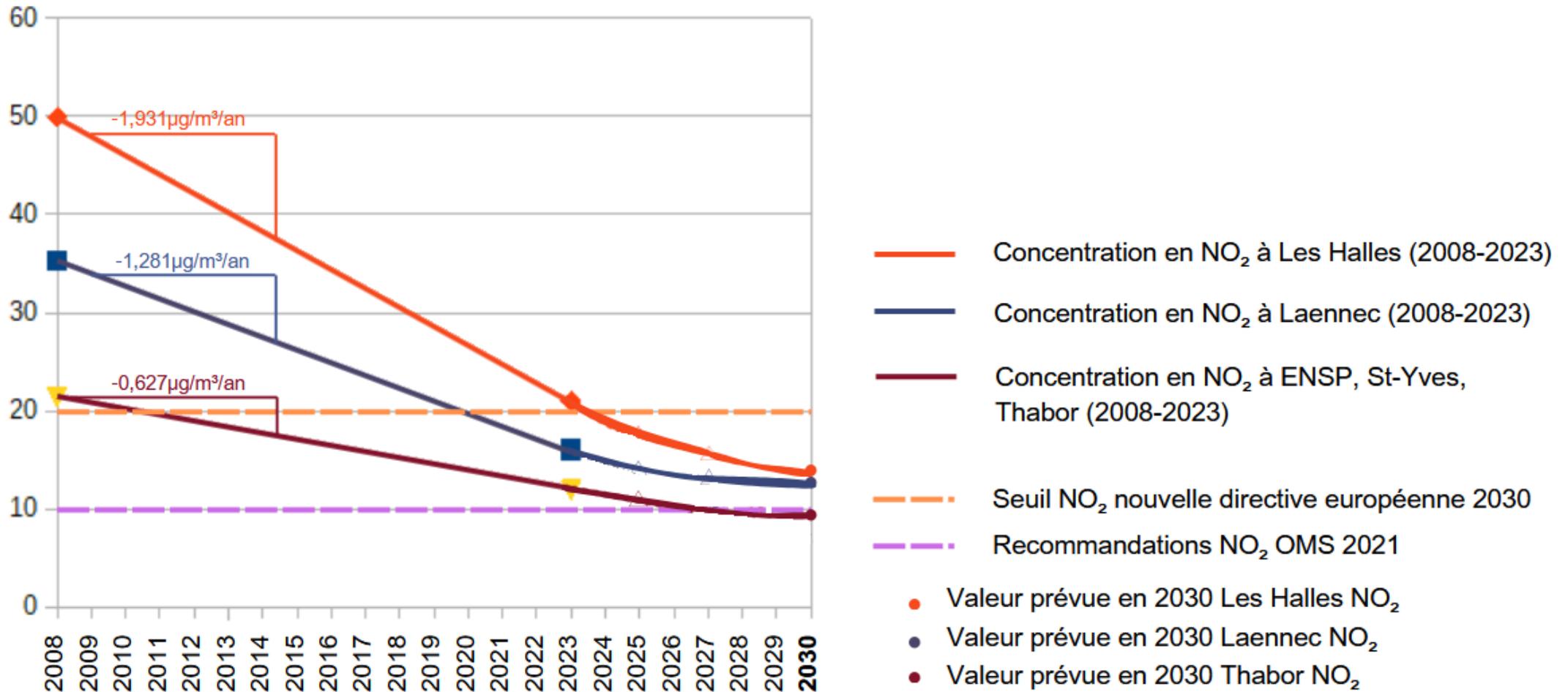
→ DREAL et ARS : 125,5K€

→ Rennes Métropole : 93,6K€

Les actions spécifiques du 3^e PPA sont soutenues par des budgets croissants et équilibrés des pilotes.

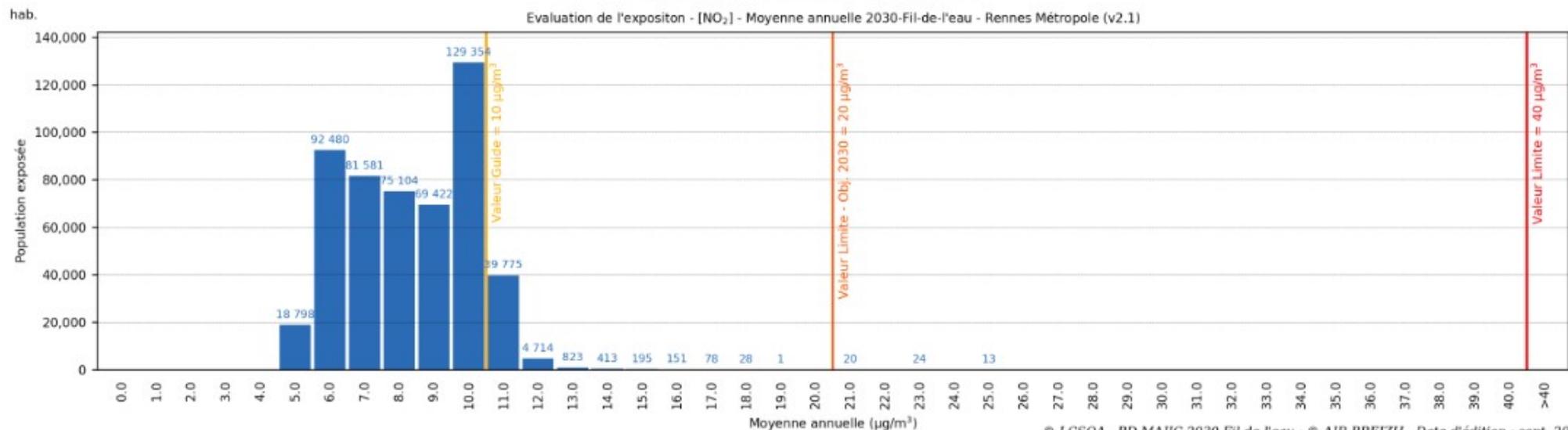
Les budgets se complètent des actions menées dans le cadre des autres planifications favorables à la qualité de l'air (exemple SDAGT, PCAET, PDU, ecoTravo etc.)

La tendance – NO₂ jalons de vérifications 2025 – 2027 - 2030



La tendance – NO₂ – exposition fil de l'eau

Population estimée 2030



2030
Fil de
l'eau

Normes européennes et recommandations OMS annuelles

<u>Version du modèle</u>	<u>Réglementation européenne</u>	<u>Projet de réglementation européenne 2030</u>	<u>Valeurs guides OMS 2021</u>
	40 µg/m ³	20 µg/m ³	10 µg/m ³
Etat initial 2018 (v2)	70 personnes exposées	6 000 personnes exposées	296 000 personnes exposées
Fil de l'eau 2030	0 personne exposée	60 personnes exposées	46 000 personnes exposées

La tendance – PM_{2.5} jalons de vérifications 2025 – 2027 - 2030

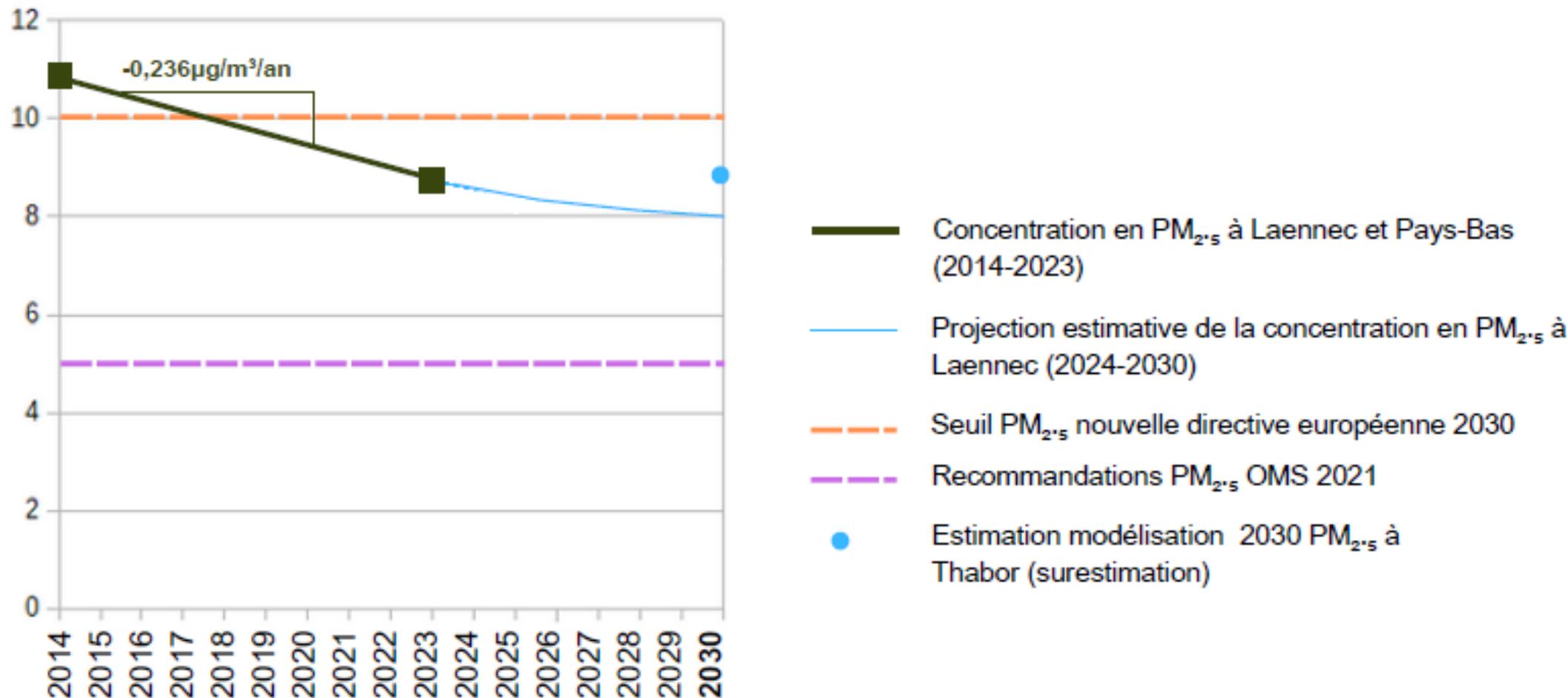
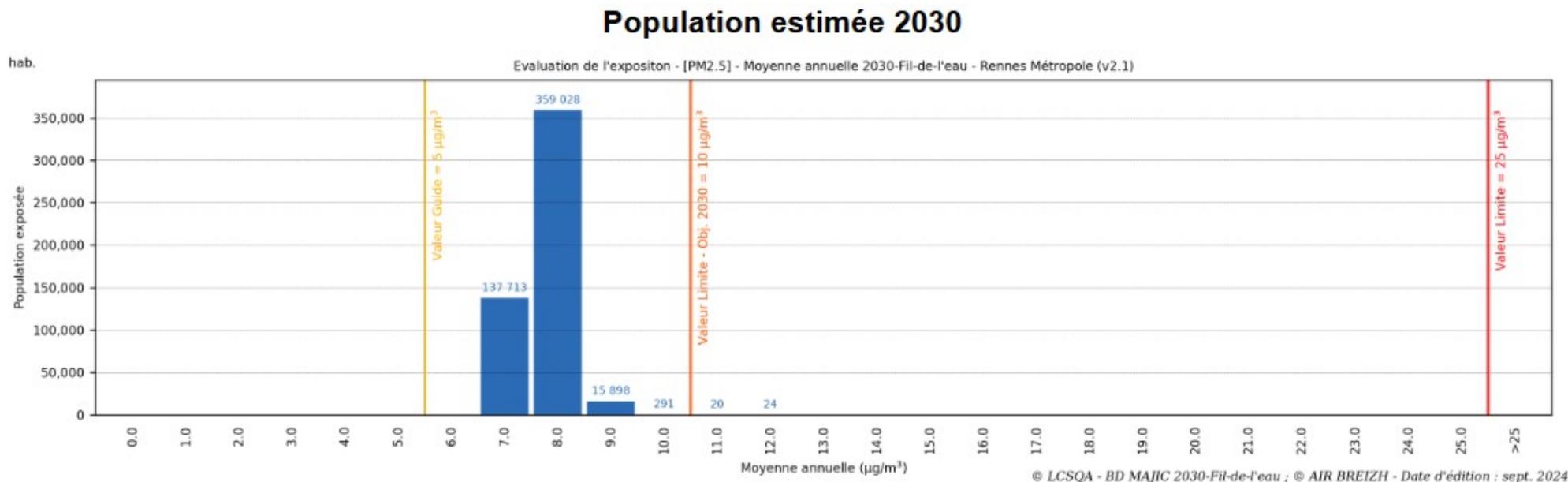


Figure 21 : Linéarisation des évolutions des concentrations en PM_{2.5} dans les stations concernées, projection en 2030 et pentes des droites

La tendance – PM2.5 – exposition fil de l'eau

2030
Fil
de
l'eau



Normes européennes et recommandations OMS annuelles			
<u>Version du modèle</u>	<u>Réglementation européenne</u>	<u>Projet de réglementation européenne 2030</u>	<u>Valeurs guides OMS 2021</u>
	25 µg/m ³	10 µg/m ³	5 µg/m ³
Etat initial 2018 (v2)	0 personne exposée	45 000 personnes exposées	100% des personnes exposées
Fil de l'eau 2030	0 personne exposée	40 personnes exposées	100% des personnes exposées

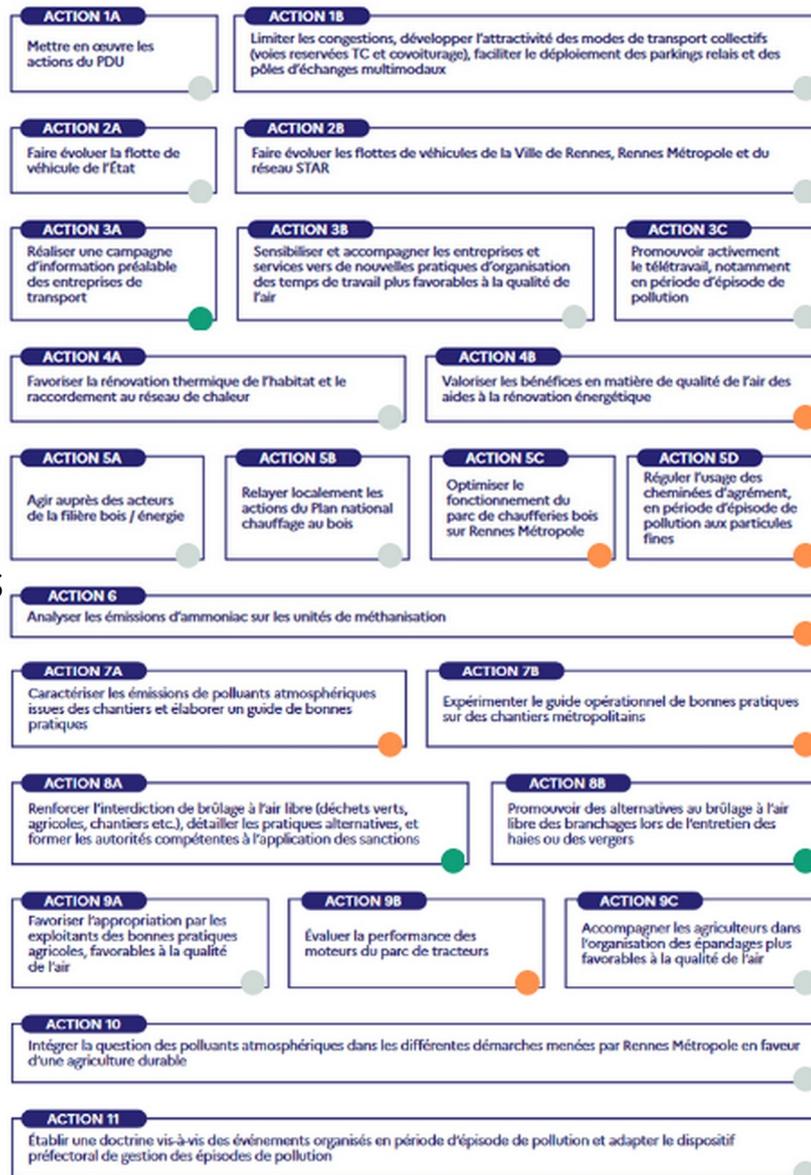
Conclusion

- les indicateurs d'avancement du plan et de ses actions sont au vert
- L'enjeu des PM_{2.5} se ré-affirme à mi parcours du 3^e PPA à Rennes Métropole (contexte UE 2030...)
- 2^{de} moitié : se concentrer sur les actions opérationnelles ayant le plus fort impact sur les PM_{2.5}
- Objectif à 2030 : se rapprocher de plus en plus des valeurs fixées par l'OMS (situation relativement sécurisée vis-à-vis des normes de la nouvelle directive européenne pour 2030)

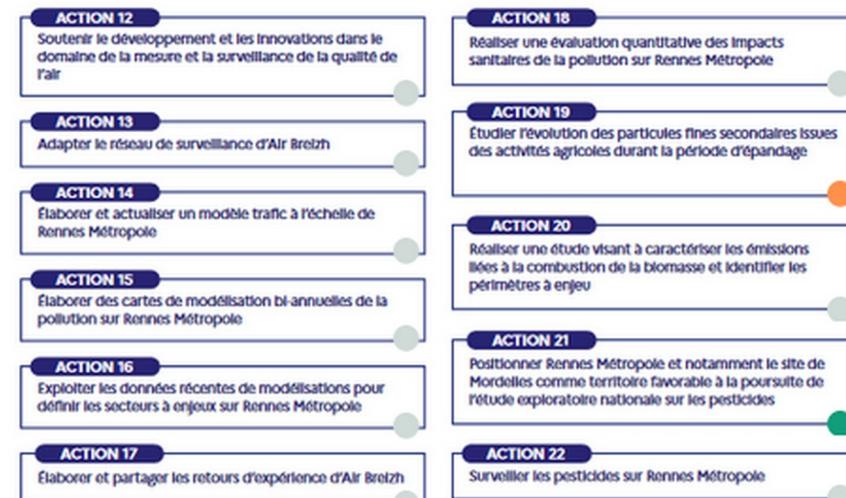
* Publication du rapport complet - 1^{er} semestre 2025

Avancement des actions

ENJEUX D'ABAISSEMENT DES CONCENTRATIONS EN POLLUANTS



ENJEUX D'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE



ENJEUX DE SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION



4 actions terminées
23 actions en cours
9 actions restantes

Rappel réglementaire et promotion sur le terrain des alternatives au brûlage l'air libre par l'association AILE



LE SAVIEZ-VOUS ?

EN FRANCE, LA MAUVAISE QUALITÉ DE L'AIR...

- ...CAUSE 18 000 DÉCÈS PRÉMATURÉS PAR AN *
- ...RÉDUIT de 9 MOIS en moyenne l'ESPÉRANCE DE VIE
- ...EST À L'ORIGINE DE MALADIES OU D'INSUFFISANCES RESPIRATOIRES
- ...CÔÛTE PLUS DE 100 MILLIARDS D'EUROS PAR AN**

50 kg de végétaux brûlés émet autant de poussières que :

14 000 km parcourus par une voiture essence récente sur 700 trajets aller-retour vers une déchèterie (navette de 20 km)	3 semaines de chauffage au bois d'un pavillon avec une chaudière bien performante	13 000 km parcourus par une voiture diesel récente ou 1 800 km parcourus par une voiture diesel ancienne
---	---	--

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !

 **BRÛLEZ -> VALORISEZ** 



* Source : Santé publique France 2016
** Source : rapport de Santé 2015

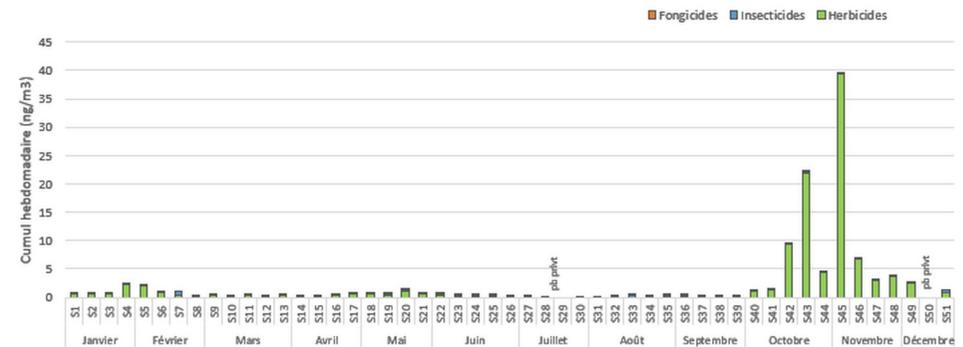
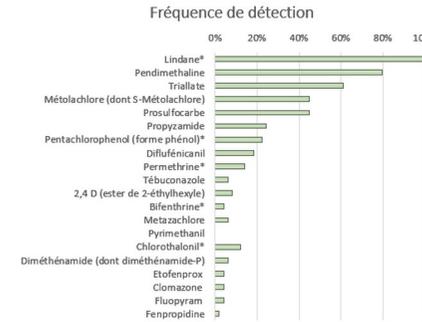




Mordelles reconnu comme station
d'intérêt national

&

Ouverture de la station Thabor
Nouvelle station de référence à Rennes.

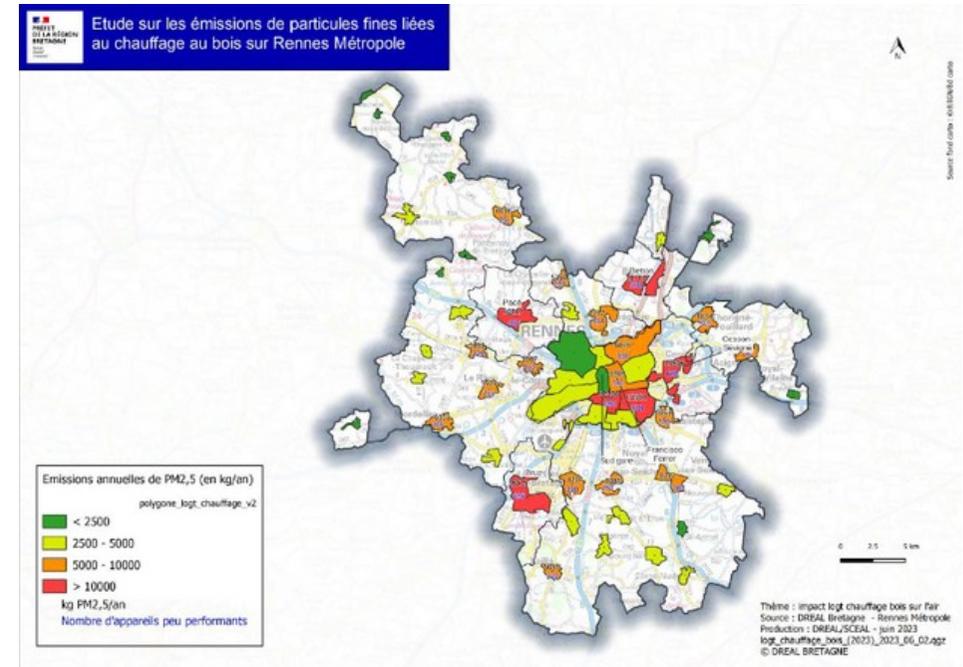


20 années de mesures des pesticides à Mordelles,
et déjà plus de 2 ans à Thabor pour mieux
comprendre les pesticides en milieu urbain.
Publication annuelles à retrouver sur le site d'Air
Breizh : <https://www.airbreizh.asso.fr/publications/>

Caractérisation des zones à enjeux

Puis

Organisation du Bûche Tour, porté par Fibois, la MCE et Air Breizh, qui vit sa 2nde année sur les marchés de la métropole



Perspectives 2025

10 perspectives pour 2025

1^{er} semestre :

- * Verdict sur le projet LIFE BREATHE d'Air Breizh
- * Mise en place d'une gouvernance partenariale ABAA sur le territoire de Rennes Métropole
- * Étude pesticides : poursuite de la surveillance et observation des usages sur le territoire
- * Finalisation et lancement du plan d'action chauffage au bois de Rennes Métropole
- * Publication des résultats de l'évaluation des impacts sanitaires
- * Publication du rapport de prospective « action publique 2030 » complétant les résultats des modélisation « fil de l'eau 2030 »

Printemps

Eté

10 perspectives pour 2025

2nd semestre :

- * Production de la nouvelle modélisation 2022 de la pollution sur Rennes Métropole
- * Création d'une nouvelle action de sensibilisation des citoyens basée sur les micro-capteurs.

- * Révision de l'arrêté de gestion des pics de pollution
- * Essai d'optimisation de petites chaufferies bois
- * Extension du Bûche Tour sur de nouvelles communes de la métropole

Automne

Hiver

Conclusion

Page internet de suivi du PPA3 :

<https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/le-ppa-2022-2027-de-rennes-metropole-a5345.html>